



# Conseil communal d'Anniviers

## EXTRAIT DE PROTOCOLE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

*Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie des bâtiments, adaptation de l'aide cantonale : décision pour l'année 2019.*

Article 6 du règlement communal, relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments.

Pour l'année 2019, les membres de l'exécutif décident de prendre en charge, dans le cadre du règlement précité, les mesures suivantes :

- ✓ Chauffage à bois automatique  $P \leq 70$  kW (M-03)
- ✓ Pompes à chaleur (M-05 / M-06)
- ✓ Capteurs solaires thermiques (M-08)
- ✓ Amélioration de la classe CECB (M-10)
- ✓ Nouvelle construction Minergie P (M-16)
- ✓ Nouvelle construction CECB A/A (M-17)

Et ceci dans les limites du montant prévu au budget de fonctionnement.

**POUR COPIE CONFORME**

David Melly, Président

Sophie Zufferey, Secrétaire